

FICHE RÉCAP :

TEMPS PARTIEL THÉRAPEUTIQUE (TPT)

Quand transmettre l'attestation ?

L'attestation doit être transmise, via Net-entreprise dans le compte entreprise, après la fin du mois concerné. Elle est donc à réaliser à chaque début du mois suivant le TPT.

Dernier Jour de Travail (DJT):

Selon le contexte, le Dernier Jour de Travail (DJT) à indiquer varie :

TPT d'emblée (sans arrêt à temps plein avant) :

➡ DJT = veille du début du TPT

(indépendamment des weekend, jour férié...

ex: TPT débute un lundi, DJT= dimanche)

TPT après un arrêt à temps plein :

- Si le salarié avait travaillé le jour de l'arrêt de travail à temps plein initial :

➡ DJT = jour de l'arrêt à temps plein

- Si le salarié n'a pas travaillé le jour de l'arrêt initial :

➡ DJT = veille de l'arrêt à temps plein

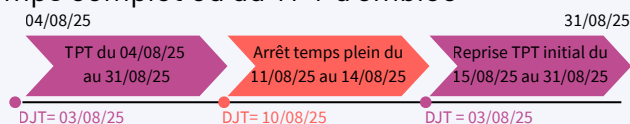
(indépendamment des weekend, jour férié...)

Arrêt de travail pendant un TPT d'emblée :

➡ DJT = veille de l'arrêt

❗ **Reprise d'un TPT (Débuté, suspendu en raison d'un nouvel arrêt à temps plein, puis repris par la suite):**

➡ DJT de la reprise du TPT = DJT de l'arrêt initial à temps complet ou du TPT d'emblée



- TPT d'emblée du 04/08/25 au 31/08/25: DJT = 03/08/25
- arrêt temps plein du 11/08/25 au 14/08/25: DJT = 10/08/25
- reprise TPT du 15/08/25 au 31/08/25: DJT= 03/08/25

Informations à renseigner dans l'attestation de salaire:

- La date du dernier jour de travail
- Période de travail à temps partiel

(dans les limites du mois civil)

- Salaire perçu durant la période de TPT
- Perte de salaire sur cette période

(date à date du TPT)

- Si TPT d'emblée : **salaire brut des 3 mois précédents**
- Si choix de **subrogation**: indiquer la date du début de l'arrêt et la **date maximale** prévue par votre convention
- **Congés payés éventuels**: à indiquer sur l'attestation. (Pour les CP en maladie: découper la période de CP et la déclarer à 0)
- En cas d'**accident de travail**: Indiquez le montant brut après déduction de la part salariale de 21 % (à calculer vous-même).

Points de vigilance:

- L'indemnité journalière TPT ne dépasse jamais l'IJ d'un arrêt complet.
- Lors d'un TPT d'emblée, choisir dans la sélection de l'attestation (étape 2 sur Net-entreprises): attestation de salaire [...] pour motif thérapeutique sans arrêt initial
- Transmettre une attestation par période de TPT (sans reprise de travail ou changement de situation.
ex: arrêt temps plein entre 2 TPT pendant le même mois: 3 attestations de salaire)